01022532

ឯកសារបានទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/date de réception): 29 / 08 / 2014
ម៉ោង (Time/Heure) : 14:00
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង /Case File Officer/L'agent chargé
SA MA RADA

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

MÉMORANDUM DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE

À : **Son Excellence KONG Srim, Président du Comité d'administration judiciaire**

Date: 29/08/2014

COPIE : **Les juges et le juriste hors classe de la Chambre de première instance ;**
Toutes les parties au deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002

DE : **M. le Juge NIL Nonn, Président de la Chambre de première instance**

OBJET : **Notification de la requête en récusation des juges de la Chambre de première instance présentée à titre subsidiaire par la Défense de KHIEU Samphan**

Le 25août 2014, la Défense de KHIEU Samphan a déposé une demande par laquelle elle sollicitait que la Chambre de première instance ne commence pas le deuxième procès dans le cadre du dossier n° 002 avant que le jugement dans le premier procès ne soit devenu définitif et que la Chambre de la Cour suprême n'ait statué sur l'ensemble des décisions dont il serait interjeté appel en même temps que le jugement au fond du premier procès (Doc. n° E314/1). À titre subsidiaire, elle demande que les juges NIL Nonn, Silvia CARTWRIGHT, YA Sokhan, Jean-Marc LAVERGNE, YOU Ottara et Claudia FENZ soient remplacés par un nouveau collège de juges. Cette demande fait suite à la notification par laquelle la Défense de NUON Chea a informé qu'elle avait l'intention de déposer une requête en récusation visant certains juges de la Chambre de première instance (Doc. n° E314.1), à la suite de laquelle le Comité d'administration judiciaire a été prié de désigner un collège de juges chargé d'examiner les demandes de NUON Chea. Nous vous informons par la présente de la demande de KHIEU Samphan (Doc. n° E314/1) au regard de la règle 34 6) du Règlement intérieur et dans l'éventualité où elle affecterait la composition du collège de juges désigné par le Comité d'administration judiciaire.